

Il y a trois ans, les réserves étaient censées se chiffrer par 1 trillion et demi de pieds cubes. Maintenant, elles ont atteint 6.8 trillions de pieds cubes, et cependant le gouvernement de l'Alberta n'estime pas disposer de réserves suffisantes dans toute la province pour permettre aux industries de se développer, étant d'avis qu'elles pourraient, au cours des trente prochaines années, épuiser les gisements de gaz qui ont été découverts.

M. Herring, un des membres de la société Fish, a déclaré qu'il ne croyait pas qu'il serait fondé à accorder l'autorisation de construire un pipe-line à grand débit se prolongeant jusqu'aux provinces d'Ontario et de Québec, si on possédait seulement les réserves alors connues; mais il me semble que M. Herring en parlant ainsi cherchait à faire échouer la requête de la société *Trans-Canada Pipelines Limited*, qui a déjà été constituée en corporation et qui se prépare à dépenser 220 millions de dollars à la construction d'un pipe-line allant de la province de l'Alberta jusqu'à la tête des Grands lacs, en passant par les deux provinces de la Saskatchewan et du Manitoba, pour se prolonger ensuite jusqu'à Toronto et Montréal, et même jusqu'à Québec.

La principale question soulevée à propos de cette requête me semble se résoudre à l'alternative suivante: est-il préférable que cette grande société construise un gros pipe-line capable de répondre aux besoins des provinces centrales où se trouvent les grands centres industriels, ou est-il préférable d'accorder au requérant l'autorisation de transporter le gaz aux deux provinces voisines où il n'y a pas d'aussi grandes entreprises que celles que l'on trouve actuellement dans l'Ontario et le Québec. A mon avis, la Chambre aura à choisir entre ces deux propositions.

Quelles sont les autres sociétés qui s'intéressent à cette exploitation du gaz? Outre la *Trans-Canada Pipelines* on trouve la *Western Pipelines*, laquelle, selon le numéro du 26 avril du *Financial Post* tirerait du gaz de Pincher-Creek et d'autres nappes du sud de l'Alberta pour le transporter vers l'est, par pipe-line, aux centres de la Saskatchewan et du Manitoba et de cette dernière province vers le sud à partir de Winnipeg pour atteindre de grands marchés du nord du Minnesota. C'est au fond la même idée qui est au fond du bill dont nous sommes saisis en ce moment.

La *Trans-Canada Pipelines* est une filiale de la *Canadian Delhi Oil Limited*, elle-même patronnée par la *Delhi Oil* du Texas. Elle envisage l'aménagement d'un pipe-line depuis l'Alberta à travers les Prairies, ce pipe-line devant coûter 220 millions. On pourrait ainsi utiliser, journellement, environ 385 millions

de pieds cubes de gaz. Ce serait le plus long pipe-line pour gaz naturel au monde; il aurait plus de 2,000 milles de tracé, entièrement en territoire canadien. La *Canadian Delhi* s'occupe activement, à l'heure actuelle, de la prospection de nappes de gaz. Elle a eu cet été beaucoup de succès. La ligne prendrait vraisemblablement naissance au lac Pakowski ou à Pincher-Creek, ou aux deux endroits s'il y avait du gaz de trop, et aux nappes de Princess et de Cessford à la limite est de l'Alberta.

En outre, on a refusé à cette société la permission de transporter du gaz en dehors de l'Alberta parce que le gouvernement de cette province considérait les réserves insuffisantes. La Commission des transports, samedi dernier, a ajourné *sine die* l'examen des demandes des deux sociétés dont j'ai parlé, c'est-à-dire la *Western Pipelines* et la *Trans-Canada Pipelines*, demandes en vue du transport du gaz vers l'Est, à partir des nappes de Pincher-Creek. La Commission a fait savoir qu'elle rouvrirait l'examen de la demande si l'Alberta revenait sur une décision récente et permettait aux compagnies d'exporter du gaz de la province. Le rapport ajoute que la *Trans-Canada Pipelines* projetait d'aménager un pipe-line jusqu'en Ontario et jusqu'au Québec. La *Western Pipelines* se proposait de transporter le gaz albertain par pipe-line jusqu'à Winnipeg, Minneapolis et Saint-Paul, ce qui est plus que de l'amener tout simplement au Minnesota comme on l'avait dit. M. le juge John D. Kearney, commissaire en chef a dit que la Commission attendrait pour approuver finalement la demande de la Westcoast d'avoir déterminé si les réserves de gaz dans la région de la rivière de la Paix sont suffisantes. Il a noté que la Commission et la commission américaine de l'énergie "s'intéressent l'une et l'autre" à la suffisance des réserves et a fait savoir qu'un relevé conjoint serait possible.

La *Westcoast Transmission* est patronnée par la *Pacific Petroleum* de Calgary qui a promis de lui fournir la moitié de son gaz naturel. La société a prétendu que les sources de gaz de la rivière de la Paix, presque également réparties entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, renfermaient des réserves de 2.2 trillions de pieds cubes de gaz en plus d'une réserve probable d'un autre trillion. Ce volume est censé répondre à la demande pendant plus de 20 ans. On verra donc que cette société et d'autres sociétés désireuses d'obtenir le droit d'exporter du gaz ne pourront pas en obtenir de l'Alberta. Cette dernière province a dit: "Nous n'avons pas de réserves suffisantes pour permettre d'exporter du gaz. Nous permettrons qu'on exporte du gaz du nord de la province